



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Article 1 : L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Il est organisé par la MJC ETOILE en partenariat avec les mairies d'Etoile-sur-Rhône et de Beauvallon. Il fonctionne **uniquement** pendant les vacances scolaires, sur des journées entières de **9h00 à 16h30, avec un accueil possible à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30**. L'accueil est situé à Etoile-sur-Rhône, 11 rue des écoles.

L'ALSH est ouvert aux enfants de toutes communes, adhérents de la MJC ETOILE. Pour bénéficier de ce service une adhésion est contractée annuellement, pour la période d'une année scolaire, du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août.

L'ALSH accueille les enfants de maternelle et primaire, âgés de 3 à 10 ans. A compter des vacances d'été, les enfants rentrant en 6^{ème} à la nouvelle rentrée scolaire ne peuvent plus bénéficier de ce mode d'accueil (la MJC ETOILE propose un autre dispositif : le QG jeunes pour les 11/17 ans).

Article 2 : Modalités d'inscription

Les parents doivent remplir le dossier d'inscription et le rendre au secrétariat en version papier pour avoir accès à l'espace famille. Ce dossier comporte :

- La feuille d'adhésion : **le numéro CAF et Quotient Familial sont OBLIGATOIRES**
- Le quotient familial CAF, sera réactualisé au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre pour prendre en compte la demande.
- La fiche sanitaire de liaison ; les vaccins obligatoires doivent être à jour et reportés sur la fiche ainsi que les personnes habilitées à venir chercher l'enfant,
- Le coupon du règlement intérieurs notifié avec lu et approuvé.

Les inscriptions pour chaque période de vacances ouvrent la semaine qui suit chaque reprise scolaire. (Exemple : les inscriptions des vacances de Noël débiteront la semaine après la fin des vacances d'automne).

Article 3 : Modalités de paiements

Les inscriptions, les réservations ainsi que le règlement se font par l'espace famille.

ATTENTION : Si le règlement n'a pas été effectué par CB sur l'espace au moment de la réservation, celle-ci ne sera pas prise en compte.

Les familles souhaitant régler en chèques vacances devront faire leur inscription directement au secrétariat.

Toute journée commencée est dûe même si l'enfant est malade et doit partir avant la fin (la journée ne sera ni remboursée/ ni échangée/ et aucun avoir ne sera généré).

Seule l'absence pour raison médicale justifiée par un certificat médical pourra donner lieu à un avoir qui sera généré automatiquement en fin de période de vacances sur l'espace famille.

Le tarif est journalier. Il comprend l'accueil, le repas de midi et goûter. Il est calculé en fonction du Quotient Familial de la famille, du lieu de résidence (tarif préférentiel pour les habitants d'Etoile-sur-Rhône et Beauvallon) et de la composition familiale (fratrie).

Pour les bons vacances CAF, un justificatif sera demandé pour prendre en compte cette déduction.

Article 4 : Modalités d'accueil

4.1 Présence de l'enfant :

L'enfant sera enregistré lors de son entrée et sa sortie. La responsabilité de l'association ne sera engagée que pendant la période où l'enfant se trouve à l'intérieur des locaux. Les sorties anticipées ne pourront avoir lieu que sur demande écrite des parents, 24 heures avant, sous réserve du programme (sorties, intervenants...) et avec l'accord de la directrice du centre.

Les enfants devront être accompagnés et récupérés par un adulte jusqu'à l'accueil. Les enfants de plus de 8 ans avec **autorisation écrite** peuvent arriver et repartir seuls sous la responsabilité des parents.

Les familles s'engagent à **RESPECTER** les horaires d'accueil et de fermeture du portail : **7h30-9h et 16h30-18h30**

4.2 Vêtements et objets personnels :

Tout objet de valeur pécuniaire ou sentimental (habit, téléphone, console de jeux, cartes de jeux, jouet ...) ne devra pas être amené par les enfants sans accord de la directrice. L'assurance de la MJC ETOILE ne prend pas en compte ces objets. Par ailleurs, Nous recommandons aux parents de mettre à leurs enfants des habits adaptés aux activités de la structure (travaux manuels, jeux extérieurs...)

4.3 Matériel : Du matériel coûteux est mis à disposition des enfants, ceux-ci sont dans l'obligation d'en prendre soin et de ne pas le détériorer volontairement. Une procédure de sanction et de remboursement pourra être engagée.

4.4 Alimentation : En cas d'allergie et d'intolérance alimentaire, le repas sera fourni par les parents.

4.5 Hygiène et santé : L'enfant devra être propre pour être accueilli à l'accueil de loisirs. La direction se réserve le droit de refuser un enfant qui ne l'est pas.

Vigilance poux : la structure se réserve le droit de refuser un enfant ayant des poux ou des lentes pendant 3 jours (le temps du traitement)

Aucun médicament ne sera administré aux enfants sans ordonnance ou PAI.

A l'arrivée de l'enfant et en présence d'une fièvre supérieure à 38°, d'une éruption cutanée, de vomissements, de diarrhées, de parasites, **l'enfant ne sera pas accueilli**. Il sera demandé aux familles de garder leur enfant dans l'attente d'une prise en charge du médecin traitant. Le retour dans la structure pourra se faire après la mise en place du traitement et dès lors que son état général permettra à l'enfant de participer aux activités.

4.6 Informations PAI :

Les responsables légaux des enfants ayant des PAI, des allergies, des problèmes médicaux devront rencontrer la directrice lors de l'inscription de début d'année. Il est rappelé aux parents que l'accueil de loisirs n'est pas un lieu médicalisé.

Article 5 : Sanctions

Tout enfant ayant une attitude incorrecte (**physique ou verbale**) envers les animateurs ou les autres participants, ou ayant dégradé volontairement le matériel ou les locaux sera remis à ses parents. Une procédure de remboursement pourra être engagée. Une exclusion du centre pourra être décidée par la direction pour une durée déterminée, sans qu'aucun remboursement de cotisation ne soit possible.

Pour nous joindre : Secrétariat 04 75 60 64 73

Directrices ALSH : Angélique 07 82 50 45 07 - enfance.mjcetoile@gmail.com

Marion 07 45 21 37 48 - animation.mjcetoile@gmail.com

Pour venir : 7 bis rue Cachonne, 26800 ETOILE SUR RHONE - Lundi, Mardi, Mercredi et jeudi, 15h/18h

Réseau sociaux : <https://mjcetoilesurhone.com> et Facebook.com/mjc.etoilesurhone

Je soussigné(e) M. Nom Prénom

Autorise mon/mes enfant(s) Nom Prénom

Nom Prénom

Nom Prénom

Nom Prénom

À participer aux activités de l'ALSH de la MJC ETOILE

J'ai lu et j'accepte les conditions du règlement intérieur.

Signature du responsable de l'enfant

Lu et approuvé, le